



Redistribution d'argent aux adhérents d'une association loi 1901

Par **YANN59**, le **08/11/2017** à **15:35**

Bonjour,

Je suis trésorier d'un club de pétanque. Notre club organise des concours internes pour lesquels les adhérents qui y participent payent une mise. En fonction du résultat du concours, les adhérents "gagnent" de l'argent que nous payons en espèces. Est-ce légal ?

D'autre part, lors de certains concours les joueurs peuvent gagner, sans jouer, un gain supérieur à leur mise pour récompenser leur simple participation (exemple : mise 4 €, gain 5 € quelque soit le résultat).

Cette pratique existe dans ce club depuis de nombreuses années et cela ne semble choquer personne.

Merci pour vos conseils.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **08/11/2017** à **21:53**

Bonjour,

C'est un usage fréquent pour de petites sommes, mais normalement les gains financiers

doivent être remis en lots ou en bons d'achat.